

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS****DÉCISION N° DP2026_022 - ADMINISTRATION GENERALE
BAIL PROFESSIONNEL AVEC LA SCI FADOBRUJE - LOCAUX - 91 ZA BARBERECHE - VITRY-EN-CHAROLLAIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-137 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais dispose de locaux sur la ZAC des Charmes à Paray-le-Monial dans lesquels sont installés les services techniques ainsi que le matériel nécessaire à leurs activités,

Considérant que le Grand Charolais va procéder à des travaux sur le site précité et à donc besoin de locaux pour les agents des services techniques pendant cette période,

Considérant que des locaux sont disponibles au 91 ZA Barberèche à Vitry-en-Charollais,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser un bail avec la société FADOBRUJE pour l'occupation de deux bureaux d'une superficie de 106 m² pour une durée de 18 mois,

Vu le projet de bail joint en annexe,

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 26 février 2026,

DÉCIDE

Article 1 : De signer avec la SCI FADOBRUJE (siège social : 164, impasse de la Caillotte à Varenne-Saint-Germain -71600), SIREN n° 390 301 075 représentée par son gérant, Monsieur André BORREGO, un bail d'une durée de 18 mois pour des locaux d'une superficie de 106 m² au 91 ZA BARBERECHE à Vitry-en-Charollais pour un loyer mensuel de 700 € HT.

Article 2 : D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

====

Fait à Paray-le-Monial, le 5 mars 2026,

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais

